

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 3 février 2010**

Absente excusée : Nicole FLOQUET

Monsieur Matthieu TESTARD est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Demande de subvention DGE
- Travaux en cours
- Ouverture ligne de crédit
- Schéma directeur de l'eau potable – demande de subvention
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant vote du BP
- Rétrocession domaine public – Lotissement « Les Plans »
- Convention ATESAT
- Modification des statuts du SIE
- Domaine forestier
- Ouverture d'un poste de rédacteur
- Demandes de subventions diverses
- Population légale
- Questions diverses

DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision de réaliser chaque année des travaux sur la voirie communale afin d'entretenir, d'améliorer et de sécuriser son réseau routier.

Monsieur le Maire présente le programme d'action retenu par la Commission des travaux pour l'exercice 2010, à savoir :

- le chemin du foirail,
- le chemin des costes,
- le chemin et le parking du cimetière,
- le chemin de Navacelles,
- le chemin des Augustines.

L'avant projet prévoit un coût prévisionnel de 39 901.05 € HT.

Afin d'obtenir des financements complémentaires, le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité des présents de présenter une demande de DGE – exercice 2010 – auprès des services de l'Etat.

Prise d'une délibération

De plus, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la Sous préfecture laissant penser que le dossier DGE déposé pour le Temple en 2008 et renouvelé en 2009 est toujours à l'étude.

La part DGE sur ce dossier étant plus favorable que les fonds de concours intercommunaux, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il sera peut être possible de redéposer ce dossier pour l'exercice 2010.

Si tel était le cas, le Conseil précise qu'il autorise Monsieur le Maire à renouveler, pour 2010, la demande DGE pour la restauration des façades du temple et du clocheton.

Prise d'une délibération

TRAVAUX EN COURS

Amendes de police 2008 – Serre courry

Les travaux liés aux réseaux sont toujours stoppés dans l'attente des conclusions des compagnies d'assurances.

Les trottoirs sont, néanmoins, en cours de finition et l'aménagement des espaces verts sera réalisé au printemps.

Amendes de police 2010

Un dossier a été déposé auprès des services du Conseil Général du Gard, comme convenu lors du précédent Conseil.

Il concerne :

- la reprise des passages piétons (peinture et signalisation),
- la reprise de l'îlot directionnel à l'intersection de la RD 7 et du chemin des Plans,
- le prolongement du trottoir entrée sud de l'agglomération,
- la mise en place de panneaux de rappel zone 30.

La dépense globale a été évaluée à 35 000 € HT.

Temple

Le chantier est en voie de finition.

Pour clôturer le projet et dans la continuité de la restauration entreprise, Monsieur le Maire propose au Conseil d'intervenir sur le mur qui longe la voie départementale jusqu'à l'intersection de la rue du temple.

Le Conseil Municipal, afin d'obtenir un rejointoiement uniforme et de sécuriser le mur par le scellement des pierres de taille, accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de confirmer sa décision à l'entreprise Bénézet. Ce chantier est estimé à 4737 € HT.

Panneaux électoraux

Les panneaux électoraux accrochés sur le mur de soubassement du temple vont être déplacés afin de ne pas dénaturer le site.

Ils vont être installés dans le prolongement de l'arrêt de car, rue du 8 mai. A cet effet, 12 panneaux ont été commandés à SEDI pour un montant de 1176 € HT.

Projets communautaires

Station de remplissage en eau pour les besoins agricoles

Une réunion avec les agriculteurs est prévue le 1^{er} mars à la Mairie de Brouzet les Alès.

Aménagement paysager du Mont Bouquet

Une étude est en cours par les élèves de l'école d'horticulture du Grand Mas – Uzès.

Aménagement du Stade, du plateau sportif et des aires de jeux

L'appel d'offres sera lancé d'ici peu pour un début des travaux à l'été.

OUVERTURE LIGNE DE CREDIT

La délibération générale de compétence prise en début de mandat prévoit d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 €.

Cependant, vu l'importance des travaux prévus en 2010 (STEP etc...) et vu les délais de versement des subventions et du FCTVA, qui ne sont payés qu'après présentation des factures acquittées, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ouvrir une ligne de crédit à hauteur de 1 000 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord à cette ouverture. Il charge également Monsieur le Maire de rencontrer divers organismes bancaires afin de rechercher la meilleure offre.

Prise d'une délibération

SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les problèmes récurrents de fuites sur le réseau d'alimentation en eau potable.

De ce fait, il conviendrait de faire réaliser un schéma directeur de l'eau potable afin d'obtenir un diagnostic des ouvrages, bénéficier d'une connaissance précise du fonctionnement et définir un programme de travaux.

Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à environ 20 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la réalisation de cette étude et charge Monsieur le Maire de lancer la procédure et de solliciter les subventions auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau.

Prise d'une délibération

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BP

Monsieur le Maire indique au Conseil avoir reçu des informations de Madame la trésorière concernant le paiement des dépenses d'investissement avant la prise en charge du Budget.

En application de l'article 1612 du CGCT, si les dépenses n'ont pas été reprises en restes à réaliser, le Conseil Municipal peut autoriser, par délibération, Monsieur le Maire à les mandater, dans la limite du quart des dépenses d'investissement budgétisées en N-1.

Afin de pouvoir payer les factures d'investissement reçues avant le vote du BP, le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à user de cette possibilité.

Prise d'une délibération

RETROCESSION DOMAINE PUBLIC – LOTISSEMENT « LES PLANS »

Monsieur le Maire indique avoir été saisi par Monsieur GAREL, syndic du Lotissement « les Plans », afin que le Conseil municipal examine la possibilité de transférer les équipements collectifs du Lotissement (voirie, réseaux, bassin de rétention) dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, réuni en séance du 14 mai 2007, avait demandé, en préalable à cette requête déjà formulée à l'époque, que les installations soient terminées et réceptionnées, ce qui est le cas aujourd'hui.

Aussi, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'accepter ce transfert aux strictes conditions suivantes :

- les co-lotis devront être clairement identifiés et devront signifier leur accord au transfert par un engagement écrit,
- tous les frais seront à la charge desdits co-lotis,
- aucune contrepartie ne devra être demandée à la commune,
- toutes les formalités énoncées ci-dessus sont à la seule charge du requérant.

Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec Monsieur GAREL afin de l'informer de cette décision. Il est également autorisé à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce transfert.

Prise d'une délibération

CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Convention d'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) est arrivée à échéance et doit être renouvelée.

Après en avoir délibéré et avec 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de renouveler ladite Convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Prise d'une délibération

MODIFICATION DES STATUTS DU SIE

Par délibération en date du 26 novembre 2009, le Conseil Syndical du SIE de Brouzet les Alès a modifié les articles 2, 6 et 11 de ses statuts (compétence pour la mise en discrétion, vice présidence et changement de trésorerie)

Le Conseil devant, légalement, se prononcer sur ces modifications, il les approuve à l'unanimité des présents.

Prise d'une délibération

DOMAINE FORESTIER

Monsieur le Maire fait état d'une proposition de l'ONF permettant la mise à jour de l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier.

Après restructuration (intégration des 35 ha 72 a des terrains « dits CNRO »), la surface de la forêt communale soumise s'élèverait à 650 ha 44 a et 92 ca.

Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 1 voix contre, le Conseil accepte cette restructuration et demande le bénéfice forestier pour l'intégralité des 650 ha 44 a et 92 ca.

Prise d'une délibération

OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR

La secrétaire de Mairie ayant été reçue à l'examen professionnel sur épreuves de rédacteur territorial, Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un poste de Rédacteur à temps non complet afin de pouvoir promouvoir l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

Prise d'une délibération

DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

NAPE

Le Conseil Municipal confirme que, lors de séjours pédagogiques, le CCAS a toujours aidé les familles pour la participation demandée.

S'agissant d'intervenants ou de projets programmés, le financement devra être prévu au budget du SIRP, au travers des participations des communes, et non pas couverts par des subventions non pérennes.

Centre de développement culturel de la Maison de l'Eau – Secours Catholique – Association gardoise Femmes Accueil Solidarité

Devant les limites imposées par l'équilibre budgétaire et devant les nombreuses sollicitations, le Conseil renouvelle son refus de versement d'aide aux divers requérants.

En revanche, un prêt des installations communales pourra être envisagé afin d'y organiser diverses manifestations.

Monsieur le Maire est chargé d'en informer les demandeurs.

POPULATION LEGALE

La population totale réactualisée 2007 est de 577 habitants.

La population recensée 2009 est de 601 habitants.

QUESTIONS DIVERSES

Vente de la propriété MARANGHI

A l'occasion de la vente de la propriété de Madame MARANGHI, Monsieur le Maire indique avoir saisi l'étude notariale chargée de la cession afin d'envisager l'acquisition d'une bande de 4 mètres en bout de parcelle afin de relier la cour de la Mairie au chemin piétonnier et mettre aux normes les évacuations pluviales du bâtiment.

Chien Rottweiler propriété de Monsieur CAVADAS

Monsieur le Maire informe le Conseil des relances effectuées pour non déclaration d'un chien de 2^{ème} catégorie.

Vide Grenier

Monsieur URQUAIN, société EVENTS, a sollicité la commune pour l'organisation d'un Vide grenier le 28 février 2010.

Monsieur le Maire indique qu'il va informer cette personne qu'il convient, afin de respecter la nouvelle réglementation, de déposer sa requête par courrier recommandé avec accusé de réception.

La Poste

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre avec les services immobiliers de la Poste est prévue début mars 2010.

Cave Coopérative

Monsieur le Maire fait part des difficultés financières rencontrées par la Cave Coopérative et de son éventuelle fusion avec la cave de Cruviers Lascours.

Afin de dégager des capitaux, la vente du bâtiment administratif pourrait être envisagée.

Propriété GREEN

Madame GREEN a fait part à Monsieur le Maire d'une possible cession de 1 ha de sa propriété située en zone artisanale.

Elections Régionales

Le planning des conseillers pour la tenue des bureaux de vote des 14 et 21 mars est mis en place.